



Assemblée générale

Distr.: Limitée
14 décembre 2000

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité scientifique et technique

Trente-huitième session

Vienne, 12-23 février 2001

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

État d'avancement des travaux sur les interférences électromagnétiques en radioastronomie

Renseignements soumis par le secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques

À la réunion qu'ils ont tenue en juin 1999, les ministres chargés des questions scientifiques des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont reconnu que les émissions électromagnétiques des satellites de télécommunications en orbite basse menacent l'avenir de la radioastronomie. Ils ont convenu qu'il était nécessaire de prendre des mesures novatrices pour protéger ce domaine fascinant de la recherche scientifique sans gêner pour autant la forte croissance de l'industrie des communications. Ils ont approuvé un plan visant à ce que des dirigeants d'organismes industriels, scientifiques et réglementaires se réunissent pour tenir des discussions informelles constructives susceptibles de déboucher sur de nouvelles orientations, de nouveaux principes et de nouvelles propositions que les organismes techniques, juridiques et réglementaires compétents pourraient appliquer. Après cette réunion ministérielle, le secrétariat de l'OCDE a entrepris, en coopération avec les délégations des États membres, des travaux préparatoires en vue de la création d'une équipe spéciale sur la radioastronomie et le spectre des radiofréquences. Ces travaux étant presque achevés, l'OCDE annoncera prochainement la création de l'équipe spéciale, laquelle tiendra sa première réunion au cours du premier trimestre de 2001. L'équipe spéciale définira la portée de ses travaux et elle établira un calendrier et un plan de travail en fonction des types de résultats qu'elle essaiera d'obtenir.

* A/AC.105/C.1/L.240.

